

Image not found or type unknown



refus de raccordement edf

Par **parival**, le **27/01/2019** à **22:58**

Bonjour, j ai acheté en 2014 une ancienne usine de pompage dans la manche ,après 3 ans de démontage des installations ,appareils et produits laissés sur place , j ai pu faire le raccordement en eau mais la mairie ou plutot la secretaire de cette dernière m a annulé le raccordement edf alors que j ai mis mon poteau à disposition de l edf (à leur demande pour fournir plus de puissance au raiseau) pour la distibution de courant des habitations et agriculteurs du coin ,la raison invoquée,vous êtes en zone N ,je ne comprends pas qu 'elle ,la mairie n ai pas demandé le démentèlement de l usine,quel recours possible? le but étant d'en faire mon habitation et atelier env. 150 m² au total, Merci ,Stephane